



www.onem.cd

DIRECTION GENERALE

DECLARATION ANNUELLE DE LA SITUATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE Exercice 2025

Article 218 du Code du Travail et arrêté Ministériel n° CAB.MIN/ETPS/CNM/NTA-MKH/JBI/087/02/2023 Du 24/02/2023



31	Personnel Permanent au 1 ^{er} Janvier année en cours (n) :										
	Personnel Permanent au 1 ^{er} Janvier année précédente (n-1) :										
	Personnel Permanent au 1 ^{er} Janvier année précédente (n-2) :										
	Personnel Non Permanent : Journalier										
	Effectif Maximum:				au						
					au						
	Effectif Maximum:										
32											
	Temporaire				au						
	Effectif Maximum:										
					au	au					
	Consultant				au						
	Effectif Maximum:										
					au						
	Effectif Maximum:				au	au					
33	Saisonnier										
	Effectif Maximum				au						
					au						
	Effectif Maximum				au						
III	MASSE SALARIALE BRUTE AU 1^{er} JANVIER 2025										
34	NATIONALITES	CONGOLAISE	ETRANGERE	TOTALS							
35	Catégorie I										
36	Catégorie II										
37	Catégorie III										
38	Catégorie IV										
39	Catégorie V										
40	Agent de maîtrise										
41	Cadres de Collaboration										
42	Cadre de Direction										
43	Hors cadres										
44	Totaux										
45	DUREE HEBDOMADAIRE MOYENNE DU TRAVAIL										
46	AU 1 ^{er} Janvier :										
	AU 1 ^{er} Janvier de l'année précédente :										
	AU 1 ^{er} Janvier de l'année antérieur :										

IV	BESOIN EN MAIN D'ŒUVRE				
	CATEGORIE PROFESSIONNELLES	HOMME	FEMME	TOTAL	
47	Catégorie I				
48	Catégorie II				
49	Catégorie III				
50	Catégorie IV				
51	Catégorie V				
52	Agent de maîtrise				
53	Cadres de Collaboration				
54	Cadre de Direction				
55	Hors cadres				
56	Totaux				
57	Précisez la nature de vos besoins				
58	Professions	Niveau Professionnel		Nombre	
59					
60					
61					
V	BESOIN DE FORMATION				
62	Prévoyez-vous des besoins en formation ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, pensez-vous les satisfaire par :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Centre d'entreprise I.N.P.P Autre Organisme de formation	
	Ajouter ici la question inter-entreprises				

Note : **Journalier** : Personne engagée au jour le jour pour une durée de 22 jours

Saisonnier : Personne engagée lié à l'ouvrage pour une durée de 2 ans

Temporaire : Personne engagée à durée déterminée

Consultant : Personne engagée pour une prestation intellectuelle à durée déterminé

	Profession	Niveau Professionnel actuel	Niveau à atteindre	H	F	Total	
63							
Souhaitez-vous la création d'un centre de formation inter-entreprises ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>							
64	PERSONNEL EN COURS DE FORMATION						
65	FORMEZ- VOUS DES APPRENTIS						
	Oui <input type="checkbox"/> , combien par an :			Non <input type="checkbox"/>			
66	Si Oui, indiquez les renseignements suivants :						
67	Profession	Niveau de départ(Scolaire)	Durée	Niveau final	H	F	T
68							
69	Assurez- vous la formation et/ou le perfectionnement professionnel de votre personnel						
	Oui <input type="checkbox"/> , combien par an :			Non <input type="checkbox"/>			
70	Si Oui, indiquez les renseignements suivants :						
	Profession	Formation	Perfectionnement	Dans l'entreprise	Au Congo	A l'étranger	
71							
SIGNATURE DU DECLARANT							
Fait à le							
Nota : A adresser à la Direction de l'Emploi pour Kinshasa ou à la Division Provinciale de l'Emploi et du Travail du ressort en 2 exemplaires et à la Direction Provinciale de l'Office National de l'Emploi du ressort en 1 exemplaire et un exemplaire conservé par le déclarant dument réceptionnés.							
Vu pour être annexé à arrêté Ministériel n° CAB.MIN/ETPS/CNM/NTA-MKH/JBI/087/02/2023 de 24/02/2023 déterminants les différentes déclarations.							